

5^e. Journal du Lot 5^e.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	8 fr.	15 fr.	28 fr.
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'ALSACE-LORRAINE

Le chancelier de l'Empire d'Allemagne a annoncé solennellement au Reichstag qu'il avait préparé un projet d'autonomie, relative, des deux provinces annexées. On ne connaît pas encore la teneur de ce projet, qui doit, avant tout, être communiqué au Conseil fédéral, et discuté par lui. L'Alsace-Lorraine élira au suffrage universel sa chambre des représentants. Elle aura à sa tête un quasi-souverain nommé à vie par l'Empereur, et que l'on dit déjà être le quatrième fils de Guillaume II, le prince Frédéric-Guillaume. L'Alsace aurait ses délégués au Conseil fédéral, mais sans pour cela être reconnue comme Etat confédéré au même titre que la Bavière ou la Saxe. Elle resterait sous la haute surveillance de l'empereur en personne, qui en ferait comme son fief. Tout cela est-il exact? Tant que le chancelier n'aura pas déchiré le nuage qui nous cache encore la vérité, il ne sera permis que de faire des suppositions, plus ou moins plausibles. Ce qui est certain dans tous les cas, c'est que l'Alsace-Lorraine va entrer dans une nouvelle phase de son assimilation à l'Empire. On a tenté de lui imposer l'amitié allemande par la force. On s'est résolu à la réclamer d'elle par des concessions dont elle ne peut être que reconnaissante. L'avenir dira si l'on a réussi.

Quarante années ont bientôt passé sur la protestation, véhémente et poignante, des députés des départements livrés à l'Allemagne après nos désastres. On la trouvera, cette protestation, en annexe du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Bordeaux, du 16 février 1871. Combien s'en souviennent, la connaissent même! Le premier signataire est Gambetta, qui vient alors d'être élu par quatre de ces départements sur cinq, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Moselle et la Meurthe. Il avait opté pour le Bas-Rhin. Avec lui, parmi les signataires de la protestation, Kiss, le dernier maire de Strasbourg, Alfred Kœchlin, Chanfour, Keller, Schœneggans, Schœurer-Kestner. L'Alsace et la Lorraine protestaient hautement contre toute cession que la France ne pouvait consentir et que l'Europe ne pouvait sanctionner. Les provinces furent cédées, le traité fut approuvé par l'Assemblée et l'Europe sanctionna sans le moindre murmure. Voici la dernière phrase de la protestation: « Nous proclamons, par les présentes, à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos consultants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous usurpateurs. »

Il n'était peut-être pas inutile de rappeler ce document, à la veille d'une transformation dont le but avoué est de lier davantage à l'Empire les provinces encore récalcitrantes. Il faut prendre ce que l'on veut des déclarations officielles portées à la tribune du Reichstag ou données à la presse par les représentants de l'Alsace-Lorraine.

Quand M. Vonderscherr, député de Schlestadt, déclare qu'il repousse avec la plus grande énergie toutes les tendances à noter des rapports avec la France, il ne faut très probablement pas prendre ses paroles à la lettre. Il existe en Alsace-Lorraine un parti de pangermanistes violents qui agitent à tout propos le drapeau tricolore, — le nôtre — comme un épouvantail.

Ces pangermanistes sont les adversaires décidés de toute liberté octroyée aux deux provinces, qu'ils dépeignent, en toute occasion, comme prêtes à se révolter contre l'Empire. Les pangermanistes se sont opposés de tout temps à tout projet d'autonomie des provinces. Ils pratiquent ce que le chancelier de Bethmann-Holweg a appelé à la tribune le « Hurra Patriotismus », le patriotisme bruyant. Celui que nous appelons, sous le boulangisme, le patriotisme de café-concert. Nous avons vu ces pangermanistes à l'œuvre au

cours de l'affaire marocaine. Ce sont eux qui ont brouillé les cartes, au point de nous conduire à des instants vraiment périlleux pour la paix générale.

Nul pays, plus que l'Allemagne, ne possède de ces patriotes-là. L'abondance des sociétés militaires de vétérans, auxquelles viennent s'adjoindre tous les éléments civils professant un chauvinisme ardent, explique le Patriotismus Hurra. C'est ce chauvinisme brutal qui a retardé l'éclosion de l'œuvre annoncée par M. de Bethmann-Holweg. Ce sont eux, les pangermanistes, qui dans les couloirs du Reichstag, critiquèrent amèrement les projets d'autonomie, si entourée de garanties qu'elle puisse être.

Fort heureusement, les pangermanistes n'ont pas seuls voix au chapitre. Depuis les embarras créés par leurs manifestations bruyantes dans les malentendus marocains, le gouvernement les tient quelque peu à distance. Ce sont des amis gênants, des gaffeurs incorrigibles. Il est même urgent de s'éloigner tout à fait d'eux dans cette affaire de l'autonomie des deux provinces, que l'on n'accorde, au fond, que parce qu'on ne peut plus faire autrement. Un instant endormi, le souvenir de la mère-patrie s'est réveillé dans les provinces. La génération nouvelle tourne les yeux vers le passé. L'inauguration du monument de Wissembourg a montré que les sentiments français étaient loin d'être éteints dans le cœur des Alsaciens-Lorrains, si éloignée déjà que fût la séparation.

Les étudiants de Strasbourg manifestent des symptômes extérieurs — il en est d'autres qui n'ont certainement pas échappé aux nouveaux maîtres — ont donné à réfléchir en haut lieu. On a reconnu que la force seule ne suffit pas à l'œuvre d'assimilation. On essaye en ce moment de la conciliation, et c'est de cela qu'est né le projet d'autonomie.

Faut-il se réjouir du cadeau qui va être fait à nos anciens compatriotes? On ne saurait le dire avant d'avoir vu fonctionner le nouveau régime. Cela suffirait-il à les faire définitivement allemands? Ce n'est pas à nous de répondre. L'avenir de l'Alsace-Lorraine, en tant que nationalité, est malheureusement lié aux chances d'un conflit militaire, auquel on n'ose penser sans frémir. Il nous faut donc, pour le moment, éloigner, ce côté de la question. Ce dont toutefois il est impossible de se désintéresser, c'est du plus ou moins de liberté dont jouiront les deux provinces, quand l'autonomie sera un fait acquis.

L'officielle « Gazette de Cologne » entrevoit la possibilité de l'assimilation complète de l'Alsace-Lorraine aux autres Etats confédérés. Ici se présenterait la grosse question de la forme du Gouvernement, du souverain ou du président à trouver ou à élire. Mais en sommes-nous là? C'est ce que les événements prochains nous apprendront.

P. DUCHESNE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 mars 1910

PRÉSIDENCE DE M. DUBIEF
VICE-PRÉSIDENT

Divers projets sont déposés sur le bureau de la Chambre.

On aborde la discussion de la proposition de loi relative à la liquidation des congrégations (M. Maurice Raynaud, rapporteur).

Cette proposition comprend deux articles, dont voici le texte :

« Article premier. — Par l'effet de la promulgation de la présente loi, le liquidateur antérieurement nommé pour toute congrégation supprimée par application de la loi du 24 mai 1825, de la loi du 1^{er} juillet 1901 ou de la loi du 7 juillet 1904, est remplacé par le directeur général des domaines, lequel aura, pendant toute la durée de la liquidation, tous les pouvoirs d'un administrateur séques-

tre, et exercera ses fonctions sous l'autorité du ministre des cultes et du ministre des finances. Le liquidateur ainsi remplacé arrêtera ses opérations, il remettra immédiatement aux domaines sa caisse et son état de situation et soumettra, dans les trois mois, son compte définitif, soit au tribunal qui l'a nommé, soit au ministre des cultes s'il a été nommé par celui-ci. Provisoirement, et jusqu'à ce qu'il ait été statué par une nouvelle loi sur les liquidations des congrégations supprimées, le directeur général des domaines poursuivra ou soutiendra toutes les procédures déjà engagées au lieu et place des liquidateurs remplacés, et ce conformément aux dispositions légales actuellement en vigueur.

« Art. 2. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'exécution de la présente loi, notamment les conditions dans lesquelles des avances pourront être faites par le Trésor au directeur général des domaines. »

L'article premier est adopté. M. Depasse dépose le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à étudier et à présenter la réforme de l'institution des syndics de faillite. »

M. Briand combat cette motion qui est adoptée ainsi que l'article 2. M. DE MONZIE avait présenté un article additionnel ; mais il le retire après avoir obtenu du gouvernement la promesse qu'il serait tenu compte de ses observations dans le règlement d'administration publique prévu par l'article 2.

L'ensemble de la loi est adopté. La Chambre règle ensuite son ordre du jour : elle décide de tenir séance mercredi soir et de discuter la question de l'Ouzenza. Et la séance est levée.

Séance du 23 mars 1910

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le projet de loi sur les retraites ouvrières voté par le Sénat est renvoyé à la Commission.

Un projet de résolution portant règlement définitif des budgets de 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 sont votés.

La Chambre discute le projet de loi relatif à l'Ouzenza. MM. Thomson, Lehoucq, Jaurès, Perrier, prennent la parole dans la discussion qui est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 22 mars 1910 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du nouveau tarif des douanes.

La discussion reprend sur un autre chapitre des tapis, les tapis foulés, pour lesquels M. Eug. Guérin demande un relèvement de droits, dans l'intérêt de l'industrie avignonnaise.

Mais le gouvernement, qui estime suffisant le tarif, déjà augmenté, voté par la Chambre, combat l'amendement, qui est repoussé par 240 voix contre 49.

M. Fougère réclame ensuite une faible aggravation des droits sur les tissus de soie pure.

Cette motion est repoussée. Une discussion s'engage sur le tarif des papiers de tenture.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat adopte, sur rapport de M. Maurice Faure, la proposition ayant pour objet d'interdire l'affichage sur les monuments historiques et dans les sites de caractère artistique.

On reprend l'examen de l'article 34 de la loi des retraites ouvrières, dont les deux premiers paragraphes ont été adoptés hier.

Les paragraphes 3 et 4 du texte de la commission sont votés sans discussion. Ils sont ainsi conçus : « Ces versements bénéficieront,

sur les fonds de l'Etat, d'une majoration allouée chaque année, à capital aliéné, au compte de l'intéressé; cette majoration sera égale au tiers des versements effectués.

Le droit à la majoration sera épuisé lorsque la rente viagère résultant à soixante-cinq ans des majorations versées antérieurement aura atteint le chiffre de 60 fr., ou lorsque le bénéficiaire cessera de faire partie des catégories visées au présent article. »

Le cinquième paragraphe est adopté dans le texte suivant présenté par M. Pouille :

« Les dispositions des paragraphes précédents sont étendues : 1^o aux femmes et veuves non salariées des assurés des titres 1^{er} et 5 ; 2^o aux salariés dont le salaire annuel est supérieur à 3.000 fr., mais ne dépasse pas 5.000 fr. »

M. Maurice Faure développe sur le paragraphe 6 un amendement qu'il a signé avec MM. Codet et Emile Rey, et qui a pour objet d'assurer aux différentes catégories d'assujettis, aux facultatifs comme aux obligatoires, une égalité de traitement aussi complète que possible.

Le ministre combat cet amendement qui est repoussé et le paragraphe 6 est voté. Les derniers paragraphes et l'ensemble de l'article 34 et l'article 34 bis sont adoptés.

L'ensemble de la loi est mis en discussion. MM. Denoix, Bepmale, Cuvinois déclarent qu'ils voteront la loi.

MM. Mercier, Cabart, Lebreton déclarent qu'ils voteront contre la loi. M. Viviani, ministre du travail dit que depuis cinquante séances consacrées à la loi des retraites il ne veut pas essayer d'en exposer à nouveau le projet.

Le projet est repoussé, au nom du gouvernement, au pessimisme apporté à la tribune par certains orateurs.

Que n'aurait-ils pas dit si la loi n'avait pas été faite, ceux qui lui reprochent de méconter les ouvriers? Toutes les lois sociales importantes ont rencontré à leur début de l'opposition. Laissons au temps le soin de montrer aux ouvriers les avantages que leur procurera la loi.

Cette loi associe dans un commun effort l'ouvrier, le patron et l'Etat. C'est là un avantage moral qui montre la plus grande considération. En assurant à l'ouvrier la sécurité de sa vieillesse, vous faites de lui un homme libre ; en payant la dette du passé, vous cimenter les bases de l'avenir. Cette loi vaut, non par la vertu de sa promulgation, mais par les adhésions morales qu'elle développera.

Je fais appel aux patrons et aux ouvriers pour qu'ils aient le souci d'en faire sortir tous les bienfaits qu'il est possible d'en tirer. Le ministre termine en remerciant tous ceux qui ont collaboré à l'édification de la loi et en particulier les membres de la commission.

L'ensemble est voté par 280 voix contre 3.

Et la séance est levée.

Séance du 23 mars 1910

Dans sa séance du matin, le Sénat a repris la discussion du tarif général des douanes.

Les numéros 168 à 474 sont votés. Dans la séance de l'après-midi le Sénat continue la même discussion.

Le projet de tarif général des douanes est adopté.

Et la séance est levée.

Entre royalistes

Le bureau politique du duc d'Orléans communique aux journaux la note suivante : « Le Gaulois » a publié dimanche un article dans lequel un de ses collaborateurs rendait compte d'un entretien qu'il avait eu avec Monseigneur le duc d'Orléans. Le bureau politique, à qui communication n'a pas été faite de ce récit, ne saurait lui reconnaître un caractère officiel et en laisse à M. de Maizière l'entière responsabilité. »

Cette note est l'exactitude même, ajoute « le Gaulois ». Nous devons ajouter qu'elle a été rédigée dimanche soir par M. Lambelin, d'accord avec M. de Maizière et en présence de notre collaborateur, et ce document n'a pas besoin d'être officiel pour être authentique.

Cependant, « l'Action Française » fait rage contre « le Gaulois », et son directeur, M. Arthur Meyer, et son directeur, M. Charles Maurras vient de parler pour Séville, afin de se prononcer sur l'authenticité de l'interview publiée par M. de Maizière.

Certains journaux ont raconté qu'une rencontre aurait eu lieu récemment entre M. Léon Daudet, directeur de « l'Action Française », et un vieux royaliste qui aurait été blessé au front.

« Le Gil Blas », précise dans ces termes :

« Le parti « vieux royaliste » n'admet pas les procédés de combat du parti ultra-moderne, qui s'approprie les façons énergiques des révolutionnaires. M. Léon Daudet, il y a huit jours, eut une violente discussion avec un royaliste d'âge, de haute autorité, qui blâmait formellement ses façons et l'accusait de détruire le parti par ses procédés de polémique. M. Léon Daudet riposta vivement.

« D'où la rencontre qui est certaine, malgré le mystère dont on l'environne. Les deux adversaires ont été blessés. »

CONCORDATAIRE

On connaît l'incident qui précède la mort du prince Napoléon à Rome. Voici à ce propos un détail inédit dont nous pouvons garantir l'authenticité.

On sait que le prince Pierre professa pendant toute sa vie le plus désolant scepticisme en matière religieuse. Quand sa mort fut proche, la princesse Clotilde, espérant un miracle de la dernière heure, fit pénétrer dans l'appartement, l'abbé M..., prêtre français d'un abord sympathique et d'un esprit très ouvert.

Le prince l'aperçut et lui dit avec sa coutumière brusquerie : « Qu'est-ce que vous fâchez, l'abbé ? »

« Mais vous le voyez, Monseigneur. Je suis chargé de ranger l'appartement de Votre Altesse, de préparer les médicaments. »

« Allons donc ! Me prenez-vous pour un imbécile ? Vous attendez que je sois complètement déprimé, vous géottez l'heure où mon agonie aura commencé pour m'administrer vos sacrements. »

« Mais, Monseigneur, ne pensez-vous pas, en effet, à vous mettre en règle avec Dieu ? Donnez-vous au peuple le mauvais exemple ?... »

« Le prince l'arrêta d'un geste et répondit : — Rassurez-vous, l'abbé. Je ferai le nécessaire. Un Bonaparte doit mourir concordataire. »

Une côte de plus

Avez-vous remarqué que les dernières affiches de la Compagnie d'Orléans qualifient pour la première fois Côte d'argent le littoral de l'Atlantique qui va de l'embouchure de la Gironde à la Bidassoa ? A telle heure, la Côte d'Argent Rapide...

C'est un de nos confrères bordelais qui l'a lancée dans la circulation, voilà deux ans déjà. La Compagnie d'Orléans, l'officialise, comme le P.-L.-M. a officialisé, voilà quatre ans, la Côte d'Azur ; comme l'Ouest a officialisé, voilà quinze ans, la Côte d'Emeraude.

Nous avons donc maintenant trois côtes dûment estampillées : sur l'Océan, sur la Méditerranée, et sur la Manche.

La France, riche en tout, possède une quatrième Côte à dénomination poétique ; la Côte d'Or. Mais celle-là se trouve à l'intérieur.

Le professeur de billard Schœfer

Un des professeurs de billard les plus célèbres, l'Américain Schœfer, est mort ; il débuta en 1873 à Indianapolis. Son premier adversaire sérieux fut Slosson, qui le battit par 500 à 451. En 1879, il devenait champion du monde en établissant, à la partie libre, une moyenne de 750 points.

En 1885, au cadran de 35 centimètres, il disputa un match à trois avec le grand Vignaux et Slosson. Le Français fit la meilleure moyenne, mais les trois joueurs s'entrebattirent mutuellement. Puis il se rencontrèrent une troisième et dernière fois et le classement fut le suivant : 1. Schœfer ; 2. Vignaux ; 3. Slosson.

En 1904, il disputa encore, au Nouveau-Cirque de Paris, un match en 3.000 points, resté fameux, avec notre compatriote Cure ; l'Américain gagna de 12 points, dans des circonstances particulièrement étonnantes.

Schœfer était né en 1852 ; il était donc âgé de cinquante-huit ans.

INFORMATIONS

L'affaire Duez

M. Albaladejo, a mardi, confronté Duez et Gauthier Martin.

M. Berthelot, commissaire de police aux délégations judiciaires, accompagné de son secrétaire, M. Truchet, s'est à nouveau rendu vers neuf heures, 17, rue Bonaparte, au domicile de l'ex-liquidateur Duez.

Le magistrat a achevé la levée des derniers scellés. Cette opération a été faite par le commissaire de police aux délégations judiciaires, accompagné de M. Vilmoth, chargé du séquestre.

Les employés de Duez ont été congédiés, non sans réclamation de leur part. La plupart, en effet, vont se trouver sans situation, et ce n'est pas leur passage plus ou moins long chez l'ex-liquidateur qui les favorisera.

Ajoutons que dans les trois coffres-forts ouverts hier au Comptoir d'Escompte, on n'a trouvé que des bijoux, des valeurs appartenant à des clients de Duez et des actions sans aucune importance.

Les tarifs douaniers français en Belgique

La chambre de commerce de Bruxelles a examiné la situation créée par l'application éventuelle des tarifs français.

Après une courte discussion, on adopte un ordre du jour dans lequel la chambre de commerce de Bruxelles regrette vivement que les Chambres françaises paraissent vouloir voter en ensemble de réformes douanières protectionnistes, qui causeraient le plus grand préjudice aux relations économiques existantes entre les deux pays.

Examinant le projet de gouvernement relatif au relèvement de certains droits de douane, la chambre de commerce proteste contre le principe de représailles à l'égard de la France, attendu que le relèvement éventuel des droits de douane s'appliquerait à toutes les nations et non seulement aux produits français ; considère, les mesures proposées comme l'indice d'une politique contraire aux intérêts du pays ; reste fidèle aux principes de la liberté commerciale et émet le vœu de voir le gouvernement belge établir sans retard un tarif minimum avec de nombreuses spécialisations. Un tarif maximum constituerait dès lors un tarif de défense ou de négociations.

A la demande du gouvernement, les sections de la Chambre ont été convoquées en vue de discuter le projet douanier déposé par le ministre des finances.

Tirage d'obligations

COMMUNALES 1892
Tirage du 22 mars 1910

Le numéro 187.828 gagne 100.000 francs.

Le numéro 332.924 gagne 30.000 francs.
Les numéros 168.158 et 277.411 gagnent chacun 10.000 francs.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 350.769, 47.841, 371.830, 388.368.
Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.
FONCIÈRES 1895
Le numéro 165.958 gagne 100.000 francs.
Le numéro 452.800 gagne 25.000 francs.
Le numéro 144.263 gagne 10.000 francs.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 355.493, 145.712, 346.293.
Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

Le total de la souscription nationale pour les inondés atteint 4 millions 425.087 francs 85 centimes.
— Une analyse officielle des eaux de la Néva faite à St-Petersbourg, a fait constater la présence de microbes cholériques virulents.
— Une perle ayant appartenu à la famille royale d'Espagne s'est vendue pour la somme d'un million de francs à New-York.
— Un habitant de Roncherolles-en-Bray (Seine-Inférieure), M. Rathienville, a eu en deux mariages 34 enfants, 24 de sa première femme et 10 de sa seconde. Neuf seulement ont vécu.
— Dans la gorge de Siguer (Ariège), des douaniers ont surpris une bande de contrebandiers, qui ont pris la fuite, abandonnant 10.000 paquets de tabac. Le chef de la bande a pu être arrêté.
— Aux opérations du conseil de révision du canton de Pleaux, le major du 139^e d'Aurillac, eut à examiner le plus lourd conscrit du Cantal et peut-être même de toute la France.
Il s'agit du jeune Camille Cheymol, de Chaussena, qui pèse le poids respectable de 118 kilos.
— Une commotion violente, accompagnée d'un bruit sourd, a été ressentie dans toute la presqu'île de Crozon. Toutes les maisons ont tremblé. Le phénomène a été observé dans plusieurs localités.
— D'accord avec les représentants du Puy-de-Dôme et le ministre de l'Agriculture, le Président de la République vient de fixer au dimanche 12 juin son voyage en Auvergne, à l'occasion de l'Exposition de Clermont-Ferrand. Le programme de ce voyage comportera un arrêt à Riom.
— M. Goutchkoff, a été élu président de la Douma par 221 voix contre 68.

CHRONIQUE LOCALE

UNE BANDE DE SORCIERS

Le tribunal correctionnel de Blois a prononcé, le 18 mars, son jugement dans l'affaire des « sorciers de Blois ».
Quatre inculpés, on s'en souvient, avaient à répondre de nombreuses escroqueries commises dans le Blaisois : Amiot, la femme de ce dernier qui, sous le nom de Mme Louise, conjurait tous les mauvais sorts, l'abbé Barré et l'ex-épiciier Basset.
Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes :
Amiot : 2 ans de prison et 1.000 fr. d'amende.
Femme Amiot : 2 ans de prison et 1.000 fr. d'amende.
Abbé Barré : 3 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Basset : 3 mois de prison et 500 fr. d'amende avec sursis.
*
Nos confrères cléricaux prétendaient que les scandales dans lesquels étaient compromis des prêtres, n'étaient que des histoires, des « coups montés » contre de pauvres hommes que les sectaires poursuivent de leur haine, etc., etc.
Est-ce une histoire, cette affaire des sorciers et escrocs de Blois, parmi lesquels se trouvait un prêtre ?
Peut-être, diront les cléricaux qui voient toujours un martyr en tout prêtre condamné.
Dans tous les cas, le dénouement du scandale de Blois ne prouve pas que le rôle joué par l'abbé Barré, ait été des plus délicats.
Et oui ! encore une histoire !
L. B.

VOTE DE NOS SÉNATEURS

Sur l'ensemble de la proposition de loi sur les retraites ouvrières et paysannes, nos sénateurs ont voté :
Pour : MM. Cocula, Loubet et Rey.
*
A la Chambre
Le groupe radical-socialiste, réuni mercredi, sous la présidence de M. Fernand Rabier, a décidé à l'unanimité d'adopter sans amendement la loi sur les retraites ouvrières, telle qu'elle a été votée par le Sénat. Le groupe a, en outre, nommé une commission composée de MM. Dubief, Camille Pelletan, Fernand Rabier, René Besnard, Petitjean, Bouffandeau, Massé, Berteaux et MALVY, à l'effet de rédiger un manifeste électoral.

Au 7^e

Sont promus au grade de chef de bataillon, MM. Poujal et Dessigny, capitaines au 7^e M. Poujal est affecté au 81^e et M. Dessigny au 80^e.
Sont promus au grade de capitaine, les lieutenants Dudevant du 7^e, affecté au 88^e; Laurin, du 14^e affecté au 7^e; Darcey du 53^e affecté au 17^e.
M. de Redon, adjudant au 137^e, est promu sous-lieutenant et affecté au 7^e.
*
C'est avec plaisir que nous voyons parmi les nouveaux promus M. le capitaine Poujal.
Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Enseignement primaire

Mlle Bastit, institutrice adjointe, déléguée à l'école primaire supérieure de Saint-Céré, est nommée institutrice adjointe titulaire au Petit Etablissement et promue à la quatrième classe, avec effet du 1^{er} janvier 1910.

Conseil d'arrondissement

Les électeurs du canton de Salviac sont convoqués pour le 10 avril à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement du regretté M. Larnaudie, décédé.

Bourses

Les examens pour les bourses des lycées et collèges auront lieu à Cahors pour les garçons le 7 Avril et pour les filles le 14 Avril.

Les examens pour les bourses de l'enseignement primaire supérieur auront lieu pour les garçons le 19 Mai et pour les filles le 23 Mai.

Crédit agricole

L'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit agricole mutuel du Quercy a eu lieu à Cahors le Dimanche 13 Mars. Le rapport présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 1909 a fait ressortir

de rapides progrès et une situation des plus prospères.
Les souscriptions de parts de sociétaires à la Caisse Régionale se sont élevées de 10.000 fr. lors de la constitution de la Société (Décembre 1908) à 30.000 fr. entièrement versés au 31 Décembre 1909.
Les avances de l'Etat étant de 86.000, la Société a un Capital de 116.000 fr. qui a été employé en totalité à l'achat de titres déposés à la Banque de France.
Les opérations ont été faites par 12 Caisses locales qui ont escompté à la Caisse Régionale 928 effets pour 454.895 fr.
Les prêts ont eu principalement pour objet : l'achat de bétail et des avances sur récolte en vin et tabac.
Ces prêts ont été faits dans tout l'arrondissement de Cahors, dans 4 cantons de Gourdon et 1 canton de Figeac ; aux syndicats et à des mutuelles bétail.
Après la réélection des membres sortant, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est ainsi composé :
Président : M. Martin, avocat à Cahors.
Vice-Présidents : MM. Darquier, maire de Cahors ; de Fontenilles, propriétaire à Soucirac.
Secrétaire : M. Girma, Secrétaire du Syndicat agricole du Lot.
MM. D' E. Rey, Sénateur du Lot ; Delbreil, Président de la Société d'Agriculture du Lot ; Daynard, Directeur du Crédit foncier ; Lugan, maire de Luzzech ; D' Fontenilles, Conseiller général de Gourdon ; Loubet, Sénateur du Lot ; Devaux, Directeur du Syndicat agricole de Gourdon ; Quercy, Professeur Départemental d'Agriculture ; Simon, propriétaire à Calamane ; Combes, propriétaire à Vire.
Commissaires : MM. le D^r Aymard, Secrétaire de la Société d'Agriculture du Lot ; Girma, libraire à Cahors.
Directeur : M. Puech, ancien notaire, agent général d'Assurances à Cahors.

Les résultats obtenus par le Crédit agricole dans le Lot, prouvent combien cette œuvre était nécessaire. Nos agriculteurs s'en sont rendus compte tout de suite et tous les jours ils en apprécient les avantages.
*
M. le Directeur du Crédit agricole répond à toutes les demandes de renseignements.

Subvention

Une subvention de 840 fr. vient d'être accordée par le ministre de l'Intérieur aux compagnies de sapeurs-pompiers du Lot. Cette somme sera prochainement répartie par la préfecture entre les compagnies de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Saint-Céré.
*
A LA COUR D'APPEL
Le Journal du Lot a rendu compte au mois de décembre dernier d'un procès correctionnel relatif à des détournements de titres qui auraient été commis par la nommée M... T... au préjudice de son maître décédé M. Labelle, de Prayssac.
La prévenue se défendait contre le ministère public et contre les héritiers L... au moyen d'un testament que lui avait fait son maître et par lequel il lui donnait tout ce qui lui restait de sa fortune à l'exclusion de ses enfants.
Le tribunal correctionnel n'en avait

pas moins condamné la femme M... T... à 3 mois de prison (loi Béranger) et à rembourser les titres prétendus volés.
Elle a fait appel de ce jugement : M. le procureur de la République a fait appel de son côté.
On a plaidé ces jours derniers devant la Cour d'Appel d'Agen : après rapport de M. le Conseiller Ducasse, réquisitoire de M. l'avocat-général Desmoulin et plaidoirie de l'avocat de la partie civile qui demandaient tous une plus forte condamnation contre la prévenue, M^l Lacaze, avocat de la femme M... T... a soulevé un incident inattendu.
Il a prétendu que le vol reproché à sa cliente serait un véritable vol domestique justiciable de la Cour d'Assises et que, par suite, le Tribunal et la Cour d'Appel ne pouvaient point juger cette affaire.
La Cour d'Appel a accepté la théorie du défendeur, a annulé le jugement du Tribunal correctionnel de Cahors, s'est déclaré incompétente et a condamné les héritiers Labelle comme parties civiles à tous les frais de Cahors et d'Agen.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans la signature de l'auteur de « Grain de Foule, la si intéressante et si littéraire variété que publie le Journal du Lot ».
C'est M. Robert Veyssie et non Albert Veyssie qu'il faut lire.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 27 MARS 1910
Le Tanneur (P. R.), Village.
Chanson des Steppes, Kelsen.
Fleur de Printemps (Valse), Sainderna.
Faust (Fantaisie), Gounod.
4^e défilé tambours et clairons, Rivière.
Allées Fénélon, de 4 h à 5 h.

Labathude

Autour d'un cercueil. — Lundi matin on célébrait les obsèques de M. C..., père de l'ancien maire. Le cercueil fut transporté à l'église sur une petite charrette attelée d'un âne.
Après la cérémonie, comme le convoi allait se diriger vers le nouveau cimetière, où devait se faire l'inhumation, une quarantaine de personnes qui, malgré la loi, avaient résolu d'enterrer M. C... dans le cimetière désaffecté, s'emparèrent du véhicule et voulurent le diriger vers ce point.
Survint à ce moment le maire, ceint de son écharpe, accompagné du brigadier de gendarmerie et de deux gendarmes de Lacapelle-Marival, qui devaient empêcher l'inhumation dans l'ancien cimetière. Ce fut alors une terrible bagarre, au cours de laquelle les trois agents de la force publique furent grièvement blessés.
Force ne resta pas à la loi, car l'inhumation a été faite au cimetière désaffecté. Une seule arrestation a été opérée.

St-Céré

Concours d'animaux gras. — La foire du Lundi des Rameaux qui a joué titre à une grande renommée dans la région, a été favorisée par un temps splendide aussi beaucoup de monde, grand nombre de veaux et de bœufs gras.
Ces derniers, cette année, étaient beaucoup plus nombreux que l'année précédente : sous un volume ordinaire comme poids, les bœufs de 2.000 kilos la paire, manquaient absolument : la qualité était de 1^{er} choix. Ils se sont vendus à raison de 74 à 80 fr. les 100 kilos (ce qui est à noter) malgré la quantité, un très petit nombre est resté invendu.
Les veaux de lait, une centaine environ, se sont vendus de 1 fr. à 1 fr. 10, et quelques extra 1 fr. 25.
Place Gambetta. — Les moutons ont valu de 25 à 38 francs la pièce.
Boulevard Carnot. — Les pores gras ont été payés de 43 à 45 francs les 50 kilos : les porcelets, de 15 à 30 francs la pièce.
Place du Marché. — Le froment a été vendu de 16 fr. 25 à 17 fr. ; le

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 23 mars, 1 h. 35 s.

Au Sénat

Dans sa séance de ce matin, sous la présidence de M. Cordelet, le Sénat a adopté un projet de loi autorisant les caisses régionales de crédit maritimes à recevoir les avances provenant de l'Etat. Le Sénat a ensuite repris la discussion de la loi des douanes.

Le ministère italien

Le roi d'Italie s'est entretenu dans la matinée avec M. Giolitti qui lui a conseillé de former un ministère de transition avec l'amiral Bittolo comme président.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 24 mars, 1 h. 43 s.

Une Explosion

A la suite d'une imprudence des artilleurs du fort dominant les douanes à Tanger, la provision de poudre destinée aux salves des fêtes actuelles a explosé.
L'explosion a démolie le bastion et plusieurs bâtiments voisins. 3 soldats ont été tués et 10 blessés.

L'Etna

Une dépêche de Rome annonce que l'éruption de l'Etna augmente : deux fleuves de lave menacent Nicolosi et Belpasso. La vitesse de la lave est extraordinaire. Des tremblements et des grondements souterrains sont très nombreux.

AGENCE FOURNIE

Arrondissement de Cahors

Luzech

Conseil municipal. — Le conseil, réuni dimanche, a approuvé les dépenses de l'assistance médicale pour le deuxième trimestre 1909 et examiné diverses affaires de voirie.
Les dépenses imprévues de 1909, s'élevant à la somme de 203 fr. 54, furent ensuite approuvées.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal a approuvé la liste de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, examiné diverses affaires de voirie et accordé une dérogation à la loi du repos hebdomadaire à deux commerçants de la ville.
Les deux sociétés orphéonique et musicale ayant offert de prendre à leur charge une partie notable des frais pour l'édification d'un kiosque sur la place de la Raison, la commune s'engage à parfaire la dépense, dont le devis total s'élève à 1.687 fr. 27 c.

Pour les inondés. — Mme la directrice des cours secondaires de jeunes filles vient de faire remettre à M. le maire de Figeac, la somme de 31 fr. 60, produit d'une collecte faite parmi le personnel et les élèves de cet établissement, au bénéfice des victimes des inondations.

Voici le résultat du concours :
Bœufs : 1^{er} prix, Arlet Alphonse, à Cornac ; 2^e, Auzié Henri, à St-Médard ; 3^e, Lescuré Jean, à St-Michel ; 4^e, Basset Henri à Loubressac ; 5^e, Bénéchie J.-B., à Cornac ; 6^e, Devès J. P., à St-Jean.
Veaux : 1^{er} prix, Bastit, à St-Jean ; 2^e, Crillée J.-B., à Ste-Colombe ; 3^e, Lacam Frédéric, à St-Jean ; 4^e, Bourgade Albert, à St-Jean ; 5^e, Bayle Antonin, à St-Jean ; 6^e, Lacam Firmin, à Mollères ; 7^e, Lacam Germain, à St-Jean ; 8^e, Amadiou Hilaire, à Espeyroux.
Une affiche ultérieure du Comice Agricole fera connaître la date du concours annuel de tous les animaux de reproduction.

seigle, de 11 fr. 25 à 12 fr. ; l'avoine, de 7 à 7 fr. 75 ; le maïs, de 15 à 16 francs ; le sarrasin, de 11 fr. 50 à 12 fr. 50 ; pommes de terre, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50, le tout le sac de 80 litres. Marché très bien approvisionné.
Place de l'Eglise. — Les poulets ont valu 70 centimes ; les poulets, de 90 centimes à 1 franc ; le beurre, de 1 fr. à 1 fr. 10, le tout la livre ; les fromages du Causse, 1 franc la douzaine ; les œufs, 70 centimes la douzaine.
Les membres du Comice Agricole dont le dévouement et les aptitudes ne sont plus à signaler, les efforts persistants qu'ils mettent à donner toujours plus d'importance à leur concours, méritent à tous égards la reconnaissance des agriculteurs du Canton, la sympathie des habitants de la ville de St-Céré et la sollicitude des pouvoirs publics.
Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

A la prison. — Un acte de rébellion vient de se produire à la prison de Gourdon. Un détenu, du nom de Morrazin, faisant partie de la bande de flous dont nous avons relaté l'arrestation, a mal pris une observation que lui faisait le gardien-chef, M. Sézal, s'est jeté sur lui et l'a violemment bousculé. Conservant tout son sang-froid, M. Sézal saisit le bandit à la gorge et le conduisit à la salle d'isolement.
Il est permis de se demander ce qu'il serait advenu sans la présence d'esprit du gardien-chef. Grâce à sa force musculaire M. Sézal put contenir son agresseur ; il le réintégra lui-même dans sa cellule. S'il avait eu le dessous, nul doute que les autres prisonniers lui eussent fait un mauvais parti pour chercher à s'évader. A noter, d'ailleurs, que l'un des compères de Morrazin, un nommé Gonzalis, étant en prison à Dax, a fait une tentative d'évasion qui lui valut un mois de prison.

A la suite de cet incident, un gardien supplémentaire a été envoyé de Toulouse.

Probité. — Ces jours derniers, M. Bruno, ayant trouvé sur nos boulevards une certaine somme d'argent, s'empressa de prévenir M. le Commissaire de police et de remettre la dite somme à la personne qui l'avait perdue.
Mercredi dernier, Mme Jach trouva elle aussi, une certaine somme sur la voie publique, qu'elle remit à la personne qui l'avait perdue.

Gramat

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre commune se réunira ce soir vendredi à 4 heures.

Souillac

Foire du dernier lundi de Carême. — Voici les principaux cours pratiqués sur les divers marchés :

clown après une pause ; quelle est son adresse à Londres ?
— M. Dunbar n'a pas laissé d'adresse.
— Hum ! cela ne fait rien. Je lui écrirai à la banque. Bonne nuit.
Herr von Volterchoker repartit à travers la neige.
Le valet ne répondit pas à sa politesse d'adieu. Il le suivit de l'œil pendant quelques minutes, puis il referma violemment la porte.
— Si c'est là un spécimen de vos connaissances de l'Inde, je n'augure pas bien de la société indienne ; mais que peut-on attendre d'une nation qui insulte le gentleman qui se tient debout derrière la chaise pour servir à table, en l'appelant : mangeur de chats !

XXXVI

Dans le cabinet de la maison de banque
Dunbar arriva à Londres quelques heures après que Vernon eut quitté l'abbaye. Il fut tout droit à l'hôtel Clarendon. Il n'avait pas de domestique avec lui et son bagage se composait seulement d'un porte-manteau, d'un nécessaire de toilette et d'un portefeuille à dépêches, ce même buvard dont il avait étudié le contenu avec tant de soin à Winchester la nuit de l'assassinat de Wilmot.

Le lendemain de son arrivée était un dimanche et toute cette journée le banquier s'occupait à lire un volumineux manuscrit relié en maroquin qu'il retira du nécessaire à dépêches. Il gelait très fort et l'atmosphère au dehors était noire et froide. Mais la chambre dans laquelle Dunbar était assis était un vrai modèle de confortable et d'élégance.
Il avait approché sa chaise du feu et sur une table, auprès de son coude, était étalé le nécessaire à dépêches tout ouvert, un grand carafon en cristal plein de bourgogne, ainsi qu'une verre en forme de goblet sur un plateau et un boîte de cigares.
Dunbar demeura assis auprès du feu jusqu'à ce que la nuit fût arrivée, fumant, buvant et lisant le manuscrit. Il s'arrêta de temps en temps pour prendre sur son contenu des notes au crayon qu'il écrivit sur un petit agenda de poche.
A sept heures, seulement au moment où le valet en livrée qui le servait vint le prévenir que son dîner était servi dans une salle à côté, Dunbar se leva et déposa le livre du nécessaire à dépêches.
Il déposa le volume sur une table, tandis qu'il replaçait les autres papiers dans le nécessaire, le volume s'était ouvert à la première page.
Sur cette première page était écrit

de l'écriture ferme et lisible de Dunbar : « Journal de ma vie dans l'Inde depuis mon arrivée en 1835 jusqu'à mon départ en 1870. »
C'était là le livre que le banquier avait étudié pendant toute cette journée d'hiver.
A midi, le lendemain, il se fit amener une voiture et conduire à la banque. C'était la première fois que Dunbar mettait les pieds dans la maison depuis son retour de l'Inde.
Ceux qui connaissaient l'histoire du chef actuel de la maison, n'étaient nullement étonnés de ce fait. Ils savaient qu'étant jeune homme Henri Dunbar avait contracté les goûts et les habitudes d'un aristocrate, et que s'il était devenu plus tard, un homme d'affaires habile et heureux, ce n'était que par suite de la force des circonstances qui l'avaient placé dans une position qu'il haïssait.
Il n'était donc pas extraordinaire qu'une fois devenu maître des fortunes réunies de son père et de son oncle, Dunbar se tint à l'écart d'une maison qui lui avait toujours été odieuse.

Les affaires avaient très bien marché sans lui pendant son séjour dans l'Inde et elles continuaient à bien aller sans lui maintenant, car sa place dans l'Inde avait été prise par un successeur très entendu qui avait

pendant vingt ans été le caissier de la maison de Calcutta.
Il se peut que le banquier gardât un fâcheux souvenir de sa dernière visite à Saint-Botolph-Lane le jour où les faux billets furent découverts par Percival et Hugues Dunbar.
Les trente-cinq années qui s'étaient écoulées depuis cette époque pouvaient très bien n'avoir pas effacé cette scène de l'esprit de Dunbar, très préoccupé ce matin-là.

Quoi qu'il en fût, les réflexions de Dunbar en ce jour n'étaient évidemment pas d'une nature agréable. Il était très pâle pendant que la voiture l'emportait de l'hôtel Clarendon vers la Cité, et sa figure avait l'expression froide et fixe qu'on voit chez un homme qui se monte le moral pour faire face à quelque crise qu'il sait très prochaine.
Il y eut un moment d'arrêt à Ludgate-Hill.
De grandes barricades en bois, des monceaux de pavés arrachés, au milieu desquels de vigoureux travailleurs se démenaient la pelle et la pince en main, et des brouettes chargées de débris, barraient le chemin.
La voiture tourna donc dans Farringdon Street, prit la montée de Snow Hill, et passa sous les murailles lugubres et menaçantes de Newgate.
Le véhicule avançait très lentement,

car le mouvement était concentré dans ce quartier à cause de la barricade de Ludgate Hill, et Dunbar put contempler à son aise les murs noirs de la prison et les hommes et les femmes qui vandaient des colliers de chien à l'ombre sinistre de l'édifice.
Peut-être bien la figure du banquier devint-elle un peu plus pâle après cette contemplation. Les coins de sa bouche frémissent au moment où il descendit de voiture devant les portes en acajou de la maison de banque. Mais il respira à pleins poumons et se redressa droit et fier en poussant la porte et en entrant.
Jamais depuis le jour de la découverte des faux billets cet homme n'était entré dans la maison de banque. De sombres pensées lui revinrent à l'esprit et sa figure s'assombrit horriblement en jetant un rapide regard tout autour du bureau familial.

Il se dirigea tout droit vers le cabinet particulier dans lequel cette scène au souvenir vivace s'était passée, il y avait trente-cinq ans. Mais avant d'arriver à la porte qui menait au bureau public à l'arrière de la maison, il fut arrêté par un homme à tournure de gentleman qui abandonna son pupitre situé dans quelque coin obscur et qui aborda l'étranger.

(A suivre).

LES RÉPROUVÉS

Par Ch. BERNARD-DÉROSE

XXXV

Sur la trace

Monsieur Dunbar a quitté l'abbaye il y a plus d'une heure, répondit le valet avec une hauteur suprême, mais il a laissé un message pour vous dans le cas où vous viendriez. La durée de son absence est incertaine, et si vous voulez vous entretenir avec lui, il vous faudra attendre qu'il soit de retour.
Herr von Volterchoker écarta le valet et entra dans le vestibule.
Les portes étaient ouvertes, et à travers deux ou trois chambres intermédiaires, le clown aperçut le salon qui était sombre et vide.
Il n'y avait pas à douter que le banquier lui eût glissé entre les doigts... pour le moment du moins.
Mais Dunbar avait-il de fâcheuses intentions ? Y avait-il quelque ruse cachée sous ce départ soudain ?
C'était là la question.

J'écrirai à votre maître, dit le

Production interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

Halle aux grains. — Blé, de 20 à 20 fr. 50 ; seigle, de 15 à 15 fr. 50 ; maïs, de 15,50 à 16 francs ; avoine, de 10 à 11 francs ; pommes de terre, de 4 à 5 francs, le tout l'hectolitre.

Place du Marché. — Poules, de 75 à 80 centimes ; poulets, de 95 centimes à 1 franc, le tout le demi-kilo ; pigeons de 1,75 à 2 francs la paire ; dindons, de 60 à 65 centimes le demi-kilo ; lapins domestiques, de 1,25 à 1 fr. 50 la pièce ; miel fondu, de 75 à 80 centimes le demi-kilo ; chevreaux, de 5 à 7 francs la pièce, selon grosseur ; les œufs, de 70 à 75 centimes la douzaine.

Foirail aux bœufs. — Gros bœufs d'attelage, de 1.000 à 1.100 francs ; bœufs moyens, de 850 à 950 fr. ; bouvillons, de 650 à 750 francs ; veaux, de 325 à 425 francs, le tout la paire.

Pour la boucherie : Bœufs gras, de 37 à 39 fr les 50 kilos ; veaux, de 90 centimes à 1 franc le kilo.

Foirail aux porcs. — Porcelets, de 15 à 30 francs la pièce, selon grosseur.

Marché aux moutons. — Moutons, premier choix, de 40 à 45 francs ; moutons communs, de 30 à 35 fr. ; brebis avec couple, de 40 à 45 fr. ; agneaux, de 20 à 25 francs ; brebis d'élevage, de 25 à 30 francs ; agnelots, de 8 à 12 francs, le tout la pièce ; moutons gras pour la boucherie, de 42 à 45 francs les 50 kilos.

VARIÉTÉS

DEUX RÉCITS D'AMOUR

GRAIN DE FOULE

A TANGÈRE MARTEL.

(Suite)

Les jours suivants, matin et soir, Grain de foule passait devant l'épicerie ; en passant, il regardait au fond de la boutique, derrière les légumes amoncelés, d'un regard furtif et anxieux. De fait, pour passer par là, Grain de foule allongait sa route. Mais, afin que sa mère ne l'attendît point, et qu'elle eût son pain à l'heure coutumière, il ne rôdait plus par les rues, les mains dans les poches, le nez en l'air, en sifflant. Il abandonnait la foule, sa grande amie, pour entrevoir, à la dérobée, les yeux longs et doux qui s'allumaient au bas du front de la petite épicière, comme deux étoiles très bleues.

Mais, un matin, aux abords de l'atelier, parmi les groupes d'ouvriers qui attendaient l'appel aigu de la sirène, la frimousse éveillée du petit limeur resuscita, narquoise, en joie, plus expressive et plus ouverte ; ce fut, du même coup, dans tous les groupes, une animation retrouvée, comme sous la poussée d'un souffle magique.

Et le soir, devant la boutique bien achalandée de l'épicerie, avec la fillette aux cheveux parfumés, Grain de foule jouait au roi. Il joua aussi le lendemain ; il joua ainsi plusieurs jours. Royalement elle jouait à la reine, la petite aux yeux grands et doux. Le limeur s'en émerveillait. Elle avait des façons et des gestes qui l'intimidaient.

Pour vivre avec elle des minutes pleines de ravissements où il se complaisait, il courait, à perdre haleine, de l'atelier à l'épicerie, et de l'épicerie à son logis. Jamais les grands « copains » n'avaient ri pareillement de ses ripostes pétillantes, au seuil de l'atelier, avant l'appel aigu de la sirène. Il en fut ainsi pendant des semaines...

Tout à coup, Grain de foule redevenait sombre. On n'y comprit plus rien. Et il se mit à trimer rageusement, fiévreusement, comme un forcené. La sueur coulait de son front, et la lime brûlait les paumes de ses mains. Il travaillait à la pièce. Les pièces d'acier tournaient, se retournaient, glissaient entre ses doigts endiablés. Il s'acharnait obstiné, mais beau à contempler, héroïque et mâle, dans l'exaltation de son labeur. Le contre-maître en fut satisfait. Aussi lui exprima-t-il son sentiment par une plaisanterie :

— Hardi ! Grain de foule ! on n'y suffira pas. Te faudrait le Creusot à limer !

Et Grain de foule limait, limait. Puis après avoir bien limé, durant huit heures du jour, il descendait, d'une seule haleine, dans une course rapide et anxieuse, vers l'épicerie, où les yeux grands et doux, qui s'allumaient comme deux étoiles très bleues au bas du front de celle qu'il aimait, le regardaient accourir...

Un soir, après la paye, Grain de foule se hâta vers la petite épicière avec une lumière joyeuse au fond du regard...

— Alors j'aurai ma bague, dit-elle ? Tu sais laquelle, Amédée, celle de dix francs, avec une émeraude.

— Compris, p'tite reine, tu l'auras. Avec un geste de roi vainqueur, tirant son mouchoir de sa poche, Grain de foule ajouta, en confiance :

— Tu l'auras... A preuve que v'la ma gratte !

Dans un coin du mouchoir dénoué, religieusement posée, une pièce de dix francs brillait.

La petite épicière battit des mains, et elle étreignit son doigt à la place qu'encerclerait l'anneau chargé d'une

émeraude... Puis Grain de foule retint son haleine, car il sentait, comme dans un rêve, la chevelure parfumée effleurer sa joue... tandis que des lèvres moites, deux fois, trois fois, baisaient sa paupière que la joie avait close.

— Je l'aurai demain, murmura-t-elle.

— Oui, oui, tu l'auras, p'tite reine. C'est dit ; après-demain...

Et Grain de foule, un frisson dans le cœur, s'enroula chez sa mère.

Or une épouvante paralysa le petit obscur. D'habitude une lampe claire l'égayait. Ce soir, rien ; la nuit... Un râle étrange se traîna dans un coin sombre. Grain de foule, la sueur au front, tendit les bras, la voix tremblante :

— Ma mère ! ma mère ? implorait-il.

— Un étourdissement ; ce n'est rien, petit, rien... le vinaigre ?

Anxieux, il alluma une chandelle, chercha le vinaigre, et avec son mouchoir humecta les tempes de sa mère blême, froide et qui s'efforçait de lui sourire. Des larmes coulaient sur les joues du petit...

Le lendemain, il la conduisit à l'hôpital, à la consultation gratuite. Le médecin prescrivit des drogues, et dit :

— Il faudrait aussi une bonne nourriture, et, de temps à autre, un verre de bon champagne, par exemple.

Le soir même, sur la table de l'infirmerie, deux bouteilles de champagne du meilleur cru dressaient leur goulot doré, sous la clarté de la lampe. Grain de foule avait dénoué le coin de son mouchoir et, sans hésiter, les avait acquises pour dix francs — ses dix francs de « gratte ».

Et, pourtant, la bague ornée d'une émeraude avait tracé dans son souvenir une lueur fugitive.

C'est pourquoi, le jour suivant, en se dirigeant vers l'épicerie, Grain de foule réfléchissait :

— Elle m'attend, la p'tite reine. Elle attend sa bague de dix francs où il y a une émeraude. J'ai dit : c'est dit ; tu l'auras, j'ai promis. Oh ! mais c'est pas sans cœur une si belle mère ! Je lui conterai, quoi, c'qu'y a eu ! J'irai dire ; j'y dirai d'attendre. Elle l'aura ; c'est promis...

Mais un tourment secret et une hésitation confuse alourdissaient le pas de Grain de foule, qui ne courait point vers l'épicerie, selon sa coutume. Il aperçut de loin son amie. Coquette, parée d'un tablier bleu où festonnaient des dentelles, elle l'attendait. Elle vint vers lui, les yeux ardents, une clarté sur les lèvres. Elle lui prit la main :

— Bonjour Amédée ! Je t'attendais, lui dit-elle... Sa voix lui était d'une pénétrante douceur ; mais son regard l'interrogeait.

Le petit limeur tressaillit, et ses idées s'entrechoquèrent dans son cerveau...

L'un et l'autre s'observèrent, quelques minutes. Il aurait voulu s'expliquer. Elle souriait, impatiente, de goûter la joie qu'elle pressageait...

Soudainement, une inquiétude effaçait son sourire :

— Alors ? demanda-t-elle.

Les lèvres sèches, les yeux à terre, il balbutia :

— C'est que... Tu l'auras... Mais, ma mère... Si tu savais !

Le joli visage de la fille de l'épicière s'attrista. Ses yeux, généralement semblables à deux étoiles très bleues, s'assombrirent. Le désappointement chargea ses lèvres d'une moue dédaigneuse. Elle releva de quelques pas. Puis elle tourna le dos à Grain de foule, et s'éloigna. Mais bientôt elle se détourna, et, d'une voix cruelle, jeta ces mots :

— Vous l'aviez promise. Vous avez menti. Je ne veux plus vous revoir.

Honteux, navré, portant dans son cœur et dans sa tête le fardeau d'un grand vide, Grain de foule s'en alla, longeant les murs...

(A suivre). Robert VEYSSIE.

(Reproduction autorisée au Journal du Lot).

Chronique agricole

Les Chênes des terres pauvres

Partout où l'homme n'y met pas ordre, les chênes diminuent dans les peuplements forestiers. Les causes de ce phénomène sont multiples, mais la principale est celle-ci : la semence du chêne ne peut pas disséminer l'espèce : très lourde, le vent est impuissant à l'emporter au loin ; comestible, elle n'a pas le temps de germer qu'elle est déjà la proie d'animaux qui s'en nourrissent.

On accuse aussi l'incapacité des chênes à vivre sous un couvert épais, puis le manque d'adaptation de ces arbres aux terres sèches et aux terres calcaires.

Pour cette dernière cause de la disette des chênes, elle est invoquée à tort. Il serait extraordinaire, en effet, qu'on ne trouvât pas, parmi les 300 espèces indiquées par les botanistes, des types capables de se plaire dans des sols de natures très diverses.

En réalité, ce sont les chênes communs (Ch. pédonculé et Ch. sessile)

qui ne résistent pas, dans les mauvais sols, pour ces deux espèces, les sables arides et surtout les terres calcaires. Partout ailleurs le chêne pédonculé et le chêne sessile végètent parfaitement, et il n'est pas rare de voir le premier de ces arbres prospérer dans les terres humides, submergées en hiver.

C'est donc pour peupler les sols secs et surtout les sols calcaires qu'il y a lieu de chercher d'autres espèces de ce genre, l'un des plus précieux de nos forêts et de nos parcs. En voici précisément deux qui s'accroissent parfaitement de ces conditions de milieu ; ce sont le chêne pubescent et le chêne chevelu.

Le chêne pubescent (*Quercus pubescens* Wild), n'atteint jamais la dimension des chênes pédonculé et sessile : 15 à 20 mètres de hauteur sur 1 m. 50 à 2 mètres de circonférence, sont ses proportions ordinaires. Le tronc, droit quand l'arbre pousse en massif, devient tortueux, noueux, difforme chez les sujets isolés. La ramure est compacte, très divisée, très garnie de feuilles généralement petites, variables de formes et caractérisées surtout par un tomentum blanchâtre qui en tapisse le revers, et s'étend jusqu'aux nervures et aux jeunes rameaux.

Les glands varient de dimensions entre 10 et 30 millimètres de long sur 8 et 20 millimètres de diamètre, tantôt courts, presque ronds, plus souvent ovoïdes-allongés ou cylindro-coniques.

Le grand mérite du chêne pubescent est sa croissance facile sur les sols calcaires de toute nature, profonds ou maigres, crayeux, secs, argilo-calcaires, etc., autant de milieux où les chênes communs viennent mal.

Jusqu'à 30 ou 40 ans, la croissance est rapide. A partir de 15 ans et parfois dès 8 ou 10 ans, il commence à fructifier, mais ce n'est pas une espèce fertile et il reste souvent plusieurs années sans donner de glands. Son bois a les qualités industrielles du bois des chênes pédonculé et sessile.

Cultivé sur les terres calcaires des départements ouest méridionaux (Gironde, Gers, Lot, Aveyron, etc.), le pubescent compose les truffières célèbres du Périgord, ce qui vaut d'être souvent désigné, et vendu un prix élevé, sous le nom de chênes truffiers.

L'autre espèce susceptible d'utiliser avec profit les sols calcaires, et encore les sols siliceux secs, est le chêne chevelu (*Quercus Cerrus* Lin). Il a atteint des dimensions un peu plus grandes que celles du chêne pubescent (22 à 25 mètres de haut, 2 m. 50 de circonférence).

Sa feuillaison est tardive ; les feuilles stipulées à la base, généralement longues et étroites, sont incisées de façon variables, à lobes arrondis ou aigus. Mais le caractère spécial de cet arbre est de donner des glands à maturation bisannuelle (c'est-à-dire mûrissant l'année qui suit leur formation) et dont la cupule est hérissée de productions filiformes qui ne sont autre chose que des écailles allongées démesurément, ondulées, houlées et donnant au gland, si on le regarde renversé, l'air d'être coiffé d'une perruque.

Poussant vite et droit, même quand il est planté isolément, le chêne chevelu, sous ce rapport, est supérieur au chêne pubescent, mais il n'offre pas à l'industrie un bois d'aussi bonne qualité et il n'y a que comme chauffage et comme arbre d'ornement qu'il peut rivaliser avec son congénère. Comme arbre d'ornement, il lui est d'autant plus supérieur, qu'à part certains chênes d'Amérique, c'est peut-être l'espèce qui croît le plus vite du genre.

Malgré tout, cet arbre est plus rare : cela provient probablement de ce que sa fructification avare en rend la propagation difficile. Mais il a, en revanche, une rusticité qui le rend précieux ; à l'école de Grignon, un pied âgé d'environ quarante-cinq ans a résisté au grand hiver de 1889-1890, c'est-à-dire à un froid de 26° au dessous du zéro, d'après M. Mouillefert. Il a été moins sensible au froid que certains individus du chêne pédonculé, qui ont beaucoup plus souffert.

Malheureusement, le chêne chevelu n'est pas exempt des attaques de la maladie du « blanc », qui a sévi d'une manière si grave, l'année dernière, dans un grand nombre de régions de la France. Il faut espérer qu'on trouvera un moyen efficace de combattre ce redoutable champignon.

Georges BELLAN.

(De la Revue Horticole).

Disette prochaine du bois

Parmi les matières indispensables à la vie humaine, le bois est une des principales. Son épaissement ne laisse pas que de soulever bien des inquiétudes. Il n'est pas douteux que, par suite de la consommation des grands pays industriels et des prix de plus en plus élevés de cette marchandise, les approvisionnements en bois du monde entier s'appauvrissent. Veut-on savoir à l'heure actuelle qu'elle est l'étendue boisée des grands pays forestiers ? La voici :

La Grande-Bretagne n'a plus de boisé que 40/0 de son territoire ; les forêts du Danemark n'occupent plus que 6 0/0 de la superficie du pays. Dans les Pays-Bas, la proportion est de 7 0/0, en Espagne de 13 0/0, Italie 14 0/0, Belgique et France 17 0/0. La Suisse, Norvège, Allemagne, Etats-Unis, Autriche vont de 20 à 30 0/0. Les pays les plus riches au point de vue forestier, comme la Russie, ne dépassent pas 38 0/0 et la Suède 40 0/0. La Finlande seule atteint 60 0/0.

Bibliographie

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 922 du 26 mars 1910

Le Jubilé de J.-H. Fabre, par J.-P. Lafitte. — Protection des eaux d'alimentation, par le D^r Ouadé. — La classification des combustibles minéraux, par L. De Launay. — Le chemin de fer du Hedjaz, par R. Bonnin. — Académie des sciences ; séance du 21 mars 1910, par Ch. de Villedeuil. — Le traîneau automobile René Le Grain, par R. Villers.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1947^e livraison (26 mars 1910)

Noblesse et patrie, par H. de Charlieu. — Plantes carnivores, par Fr. Ancis. — Un demi-milliard de pourboires. — Tante Météore, par Gustave Marchal. — La Navigation et la Photographie aériennes, par le Lieutenant-colonel L. Picard.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 26 mars

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux de l'Académie française, Le Trust.

Jules Lemaître de l'Académie française, Fénelon (X^e) (fin). — La Fin d'un Rêve. — Dernières années. — Conclusions.

Joseph Thierry, député, ancien président de la Fédération républicaine, La Mée des partis : Le Parti républicain modéré.

André Michel, Les Cathédrales de France.

Henry Bordeaux, La Vie au théâtre.

Emile Guillaumin, Baptiste et sa femme (VIII) (fin).

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive. — La Vie agricole. — Chronique financière.

Published 26 March 1910. Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved 5 March 1905 by Jules Lemaître.

PARTIE ILLUSTRÉE

Fénelon : Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne. — L'abbé de Chantérac, d'après un portrait appartenant à M. le marquis de Chantérac. — Vue de Cambrai au dix-septième siècle. — Monument élevé à Fénelon dans la cathédrale de Cambrai, par David d'Angers. — Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne. Bas-relief du monument de David d'Angers. — Fénelon ramenant la vache égarée. Bas-relief de David d'Angers.

Les Cathédrales de France : Cathédrale de Reims. Arcs-boutants du flanc méridional. — Cathédrale de Bourges. Abside et flanc méridional. — Cathédrale de Laon. Grande nef, tribune et chœur. — Cathédrale de Chartres. Porche septentrional. — Cathédrale de Reims. L'un des anges surmontant les piles au pourtour de la cathédrale. — Cathédrale de Reims. L'Automne, bas-relief de la porte méridionale et façade occidentale. — Cathédrale d'Auxerre. La Création de l'homme et de la femme (soubassement de la façade occidentale). — Cathédrale de Bourges. Tympan de la porte centrale de la façade occidentale ; fragments du Jugement dernier.

Actualités : M. le Provost de Launay, sénateur, chargé du rapport sur les liquidations de M. Duez. — Le liquidateur Duez. — Paris après l'inondation. Les quais de la Seine après le retrait complet des eaux. — M. l'abbé Wetterlé, député au Reichstag. — Le palais du gouverneur, à Strasbourg. — M. Lueger, le maire de Vienne, qui vient de mourir.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque se-

THÉ CHAMBARD

le meilleur remède contre : PERTE de l'APPÉTIT, EMBARRAS d'ESTOMAC, CONSTIPATION

maine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Au Pays des Brandes fleuries

Sous ce titre évocateur et gracieux, notre excellent confrère, Emile Bodin, publie, à l'Union internationale d'éditions, 26, rue Bonaparte, à Paris, un beau volume de cinq nouvelles :

Une Idylle dans la Lande. — Le Vieux. — La Délaisée. — Chez Nous. — L'Innocent. Qui va paraître dans les premiers jours d'avril.

Dans les Brandes Fleuries, l'auteur décrit amoureusement les pinnières et les landes de la vieille terre blayaise et saintongeaise. Il évoque les mœurs curieuses et pittoresques des paysans, des Landous, dans une langue simple, claire, originale, colorée, où abondent les expressions patoises et les locutions populaires qui lui donnent un charme infini. Au Pays des Brandes Fleuries, qui sera bientôt dans les mains de tous ceux qui lisent, est orné d'une belle préface du robuste écrivain Jean Vignaud, qui considère à juste titre l'ouvrage de notre confrère, comme un vrai chef-d'œuvre.

Pour recevoir franco de port à domicile Au Pays des Brandes Fleuries dès l'apparition en librairie, on peut d'ores et déjà envoyer 2 fr. 50 à M. Emile Bodin, rédacteur au journal « La France », villa des Charmilles, au Pont-de-la-Maye (Gironde).

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, argument de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Émailleur, la Photominature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 Mars 1909.

Les affaires ont été très calmes mais la tendance générale est demeurée ferme.

La Rente Française progresse à 98,45.

Les fonds russes sont irréguliers : le 3 0/0 1891 à 81,25, le 1896 à 79,32, le 5 0/0 1906 à 105,80.

L'Extérieure espagnole est bien tenue à 97,10, le Turc à 94,25 et le Portugais à 66,72.

Nos Etablissements de crédit se traitent : la Banque de Paris à 1805, le Comptoir d'Escompte à 811, le Crédit Lyonnais à 1448, la Société Générale à 728 et le Crédit Foncier à 815.

Les actions de la Jagersfontein sont fermes à 236.

Rappelons que la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, la Société centrale des Banques de Province et tous les Banquiers membres du Syndicat des Banques de Province mettent actuellement en vente au prix de 462 fr. 50, les 75.000 obligations de 500 fr., formant le solde des 150.000 obligations que la Compagnie Concessionnaire est autorisée à émettre.

Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée

VACANCES DE PAQUES

A l'occasion des Vacances de Pâques, toutes les gares du réseau P. L. M. délivreront, aux familles d'au moins trois personnes — du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au Lundi de Pâques inclus — des Billets d'aller et retour collectifs dits de Vacances, à prix très réduits.

Validité des billets : 33 jours, avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple exigé : 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. Faire la demande des billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

Chemin de fer d'Orléans

CÔTE D'ARGENT EXPRESS. — Un nouveau train de luxe extra-rapide le « Côte d'Argent Express », sera mis en marche entre Paris, Biarritz et Hendaye, du 12 mars au 9 avril.

Il sera exclusivement composé des nouveaux wagons-lits circulant sur le réseau d'Orléans à deux lits et des couchettes. Le « Côte d'Argent Express » partant de Paris (gare d'Orléans) à 9 h. du soir arrivera à Biarritz à 7 h. 50 du matin et desservira en outre, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Gêthary et Hendaye. Au retour, il partira d'Hendaye à 9 h. 8 du soir, de Biarritz à 9 h. 50, et arrivera à Paris à 8 h. 15 du matin.

Ce nouveau train sera fort apprécié des voyageurs qui vont passer les vacances de Pâques sur les magnifiques plages du Golfe de Gascogne.

4 Siècles DE JARDINS LA FRANÇAISE

Tel est le Sujet du Merveilleux Numéro de Printemps 1910

de LA VIE À CAMPAGNE

ILLUSTRÉ DE SUPERBES HOR-

TEXTES EN COULEURS ET DE PLUS

DE 100 DESSINS ET PHOTOGRA-

PHIES SOUS UNE MAGNIFIQUE

COUVERTURE

Ce N° formera l'Ouvrage définitif le

plus complet d'Architecture de Jardins. Il

donne la matière d'un volume de 1 fr.

pour 2 fr. abaisé au Prix de faveur de

1 fr. 50 en souscrivant avant le 5 Mars.

BON

Pour le N° Spécial de Printemps

de La Vie à la Campagne,

au prix exceptionnel de 1 fr. 50

en ma qualité de

Comment Préparer et Organiser Le 15 Mai

une Exposition d'Horticulture : N° Spécial

HACHETTE & Cie, 79, Bd St-Germain, PARIS

RETOUR D'ÂGE

Le corps médical ordonne généralement l'Elixir de Virginie Nyrdaht contre les accidents du retour d'âge tels que hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Ce médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure explicative en écrivant : **Produits Nyrdaht, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.**

Tout Elixir, soi-disant de Virginie, ne portant pas la signature de garantie Nyrdaht, est une imitation ou une contrefaçon, qu'il faut refuser.

MESDAMES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Failite du sieur Jean RESTES limonadier à Cahors

REPORT D'OUVERTURE

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix-huit mars mil neuf cent dix, enregistré, Il a été extrait ce qui suit :

« Le tribunal, « Vu la requête de Monsieur Lacosse, syndic de la failite « du sieur Jean RESTES ; « Vu les nouveaux renseignements produits, desquels il résulte que la cessation de paiements du sieur Jean RESTES remonte au premier avril mil neuf cent sept ; que cet état a subsisté jusqu'au moment de la déclaration de sa failite ; « Oui le rapport oral de Monsieur Lasserre, juge suppléant au Tribunal de Commerce ; « Fixe et reporte au premier avril mil neuf cent sept la date de cessation de paiements du sieur Jean RESTES ;

« Ordonne l'affiche et l'insertion du présent jugement aux formes de droit ; « Dit que, pour le surplus, le premier jugement conservera son plein et entier effet. » Pour extrait :

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Chemin de Fer d'Orléans

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de Paris et de toute gare

du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Des réductions allant jusqu'à 50 % sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

FETES DE PAQUES

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques 1910, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 17 Mars au dernier train du Jeudi 7 Avril, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 7 Avril.

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Cie d'Orléans d'accord avec les chemins de fer de l'Etat (ancien réseau de l'Ouest), délivre du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Ligne de banlieue du réseau de l'Etat (anciennes lignes de banlieue de la Compagnie de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne, ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'une ou deux fois d'un mois moyennant un supplément de 25 0/0 du prix initial pour chaque période sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de

95 fr. en 2^e cl. et de 180 fr. en 1^{re} classe, lorsque la distance pour les parours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2^e et 1^{re} classes) par kilomètre en sus. Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

CYCLES EN GROS ET EN DÉTAIL PRIX SENSATIONNELS

Grandes Marques Liberator Perfecta, Avion, Acatène Métropole MACHINES A COUDRE — ARMES

E. JOUCLAS commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT) AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de toutes Marques. Livraison rapide. Correspondants demandés.

Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT

Envoi franco des catalogues

20 mois de crédit

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face du Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile. Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. « Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. « La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. « C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

EN SOUSCRIPTION

ATLAS PITTORESQUE DE LA FRANCE

Publié sous les auspices de la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE } ONÉSIME RECLUS

Recueil de vues géographiques et pittoresques de tous les départements. Notices géographiques pour tous les départements, les arrondissements et les cantons. Légendes explicatives.

450 CARTES	L'Atlas Pittoresque est la Géographie de la France par excellence: il décrit et surtout il montre!	3.300 Notices géographiques
12.000 GRAVURES		12.000 Légendes explicatives
PRIX DE SOUSCRIPTION		L'ouvrage comprendra au minimum 40 fascicules in-4°
A FORFAIT jusqu'au 31 mars 1910		de 48 pages (120 livraisons) sur beau papier couché. Le fascicule de 3 livraisons — 3 fr.
120 fr. lex. broché	135 fr. lex. relié	

CONDITIONS DE PAYEMENT

Au comptant avec 10% d'escompte (sur les prix de 120 fr. ou de 135 fr.)
En douze traites trimestrielles de 10 fr. pour lex. broché (120 fr.)
En neuf traites trim. de 10 fr. et trois de 15 fr. pour lex. relié (135 fr.)
Afin de mettre l'ATLAS PITTORESQUE à la portée de tous (40 mensualités de 3 fr. pour lex. broché, 45 mensualités de 3 fr. pour lex. relié.)
Aussiôt la souscription close le prix de l'ouvrage sera porté à 150 fr. lex. broché et 165 fr. lex. relié.
L'ATLAS PITTORESQUE DE LA FRANCE formera trois beaux volumes de près de 700 pages.
Il paraîtra un fascicule par mois à partir du 1^{er} Novembre 1909
On s'inscrit auprès des libraires et chez les éditeurs: ATTINGER FRÈRES, 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

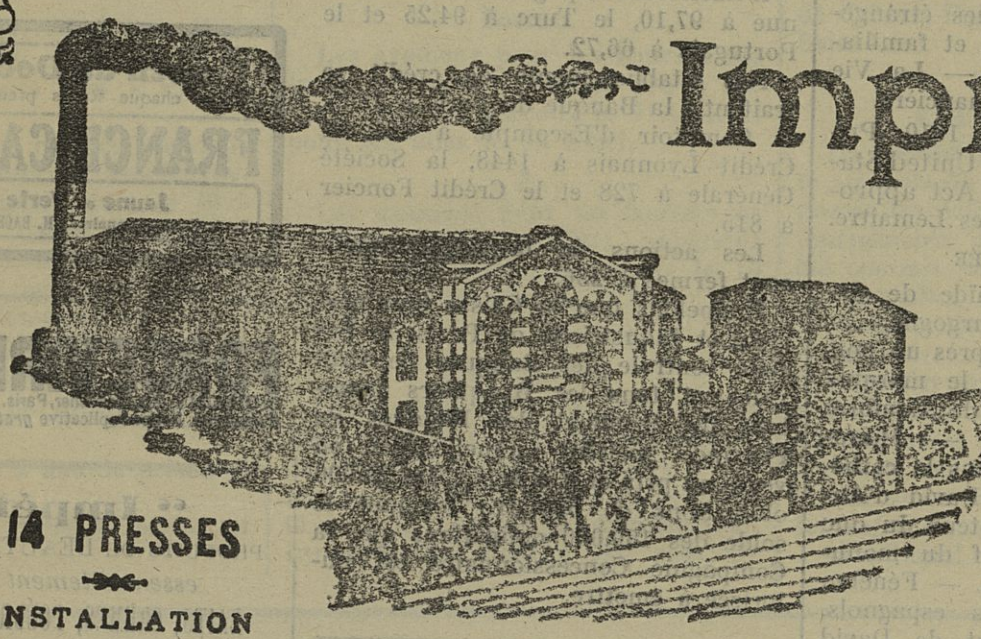
PROSPECTUS ET SPÉCIMEN GRATIS ET FRANCO

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR:

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neutais de l'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, de l'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves: de l'Ecole Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Rollier de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS